

Conditions générales relatives aux testeurs de produits

Chaque utilisateur de myShopi peut s'inscrire jusqu'au 31 décembre 2019 pour tester et évaluer des produits via myShopi dans le cadre de l'événement « Élu produit de l'année ». Vous pouvez vous enregistrer comme testeur de produits uniquement si vous êtes un utilisateur enregistré. Dans ce cas, nous utiliserons les données indiquées sur votre profil myShopi.

Toute personne qui s'inscrit en tant que testeur de produits recevra une confirmation de participation.

Chaque testeur de produits enregistré se verra proposer des cashbacks supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2019 au plus tard, en plus des cashbacks ordinaires visibles pour les utilisateurs de myShopi qui ne se sont pas enregistrés en qualité de testeur de produits.

Lors de l'attribution d'un cashback, nous tenons compte autant que possible de votre profil (p. ex. les Always Sensitive sont principalement destinées aux dames). Autrement dit, vous ne verrez qu'une sélection des produits participants sous la forme de cashback. De plus, le nombre de coupons par cashback est limité, de sorte que les cashbacks par profil seront attribués de manière aléatoire et ne seront pas visibles pour chaque profil pertinent.

Lorsqu'il soumet une demande de cashback, le testeur de produits doit suivre les mêmes étapes d'une demande de cashback ordinaire auprès de myShopi.

Après avoir soumis la demande de cashback, chaque testeur de produits recevra une enquête demandant son opinion sur le produit en question. Les résultats de cette enquête seront traités de manière anonyme et seuls les scores par produit seront communiqués sous la forme de pourcentages dans un rapport aux organisateurs de l'événement « Élu produit de l'année ». Les résultats de l'enquête seront utilisés pour déterminer les gagnants de l'année 2020.

« Élu produit de l'année » est la propriété de Voted Product of the Year Worldwide S.A. La licence d'utilisation du concept « Élu produit de l'année » est accordée dans plus de 45 pays à des entreprises nationales qui organisent l'élection et utilisent le logo dans leur segment de marché spécifique. La société POY OPERATIONS S.P.R.L. est l'organisatrice du concours et le correspondant officiel pour la Belgique.